

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valérie Savard

<https://www.cadre21.org/membres/e9c026b06df6c80f042e7501>

Date d'obtention : 2024-01-19 19:26:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1. On doit d'abord parler à la personne qui nous signale les faits et ensuite on rencontre la victime.
2. On évalue ce qui s'est passé en posant des questions claires avec un ton calme et bienveillant. On remplit alors la grille d'évaluation.
3. On vérifie les infos auprès de la victime. Si elle nous dit que d'autres jeunes sont aussi au courant, on les rencontre aussi un à la fois en remplissant aussi la grille à chacun. On leur demande de ne pas ébruiter l'affaire.
Si on juge que le sextage semble malveillant ou criminel, on appelle les policiers et on confisque le cellulaire.
4. On rencontre le jeune qui a envoyé les photos pour avoir sa version. Jamais regarder les images, on confisque l'appareil seulement.
Si c'est un geste impulsif et non malveillant, on rencontre quand même les jeunes dans le même ordre et avec la même procédure. On confisque aussi les cellulaires et on appelle le policier éducateur qui pourra faire une intervention de sensibilisation. On appelle les parents des jeunes puis on fait un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- Ne jamais regarder les images ou accepter que quelqu'un nous transfère de photos.
- Ne jamais partager de photos nus même si c'est à notre chum comme Mégan a fait.
- Si une personne adulte entre en possession des photos, il peut être accusé au criminel par les policiers. S'il y a des intentions malveillantes et des menaces, les policiers sont appelés beaucoup plus rapidement et les conséquences sont pires que si c'est un geste impulsif. C'est alors les règles de l'établissement qui s'appliquent.
- Il faut respecter la confidentialité en tout temps lors de la procédure et même ensuite. On fait attention à l'intégrité de chacun.
- Seules les personnes ayant reçu la formation peuvent utiliser la trousse SEXTO.
- Si c'est un parent qui vient nous voir, on le dirige vers le poste de police.
- Les policiers ne peuvent pas demander au personnel scolaire de faire l'enquête à leur place.
- Si un jeune ne collabore pas, on appelle les policiers qui se chargeront de la suite.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

La plus délicate me semble être la rencontre avec l'instigateur car il se peut que ses intentions soient très malveillantes. C'est un peu plus délicat. Par contre, personnellement, je me sentrais très à l'aise avec la totalité des étapes. Je suis une personne très calme, consciencieuse et empathique avec tous. Le jugement ne fait également pas partie de moi, alors je ne suis pas inquiète d'appliquer cette trousse au besoin dans l'avenir. C'est vraiment très bien fait et les étapes sont vraiment claires et bien expliquées. Les évaluations aussi sont très bien montées. C'est un clé en main.